Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20261116-20261103-DE

Département des Côtes -d'Armor
Commune de CAVAN
Séance du 16 Novembre 2026
Date de la convocation : 9 Novembre 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°202611-03

L'an deux mil vingt-six, le 16 Novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Etaient Présents : 17 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1er Adjoint, Magali BODEREAU, 2nd adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3ème adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4ème adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5ème adjoint, Sylvie LE CARVENNEC, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Adelaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Didier NEVEUX, Lucie ARZUL, Ronan GEFFROY

Etaient absents avec procuration : 2 : Daiven PIOGER à Maurice OFFRET, Adeline POINTIER à Dider NEVEUX

Etaient absent sans procuration :

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Avenants au marché de travaux pour l'école des lots 3, 4 et 6 soumis à la Commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que des sujétions techniques et des adaptations indispensables sont apparues sur 3 lots au niveau du plancher de l'école maternelle. Ces modifications entrainent, pour chacun de ces lots, une augmentation de 5% supérieure de leur montant initial.

Monsieur le Maire rappelle que dès lors que le plafond des 5% est dépassé, chaque avenant devra avoir l'avis de la CAO.

En application de l'article L. 1411-6 du Code général des collectivités territoriales, ces projets d'avenants ont été soumis à l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). La CAO s'est réunie le **13 Novembre 2026** et a émis un **avis favorable** pour chacun d'eux.

Voici le détail des modifications apportées :

1. **Titulaire** : LE COUILLARD CONTRUCTIONS

Description : remplacement de plancher bois en dalle béton avec création de 2 poteaux béton pour renfort, rebouchage de cheminée existante en agglo, curage et rebouchage des murs en pierre, renfort de plancher

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20261116-20261103-DE

Cadre juridique : Modification rendue nécessaire par des circonstances imprévues (Art. R. 2194-5 du Code de la commande publique).

ENTREPRISE LE COUILLARD CONSTRUCTIONS - Avenant 5 : 2025-03 LOT N°3: Gros oeuvre

Montant initial du marché 203 898.93 € HT

Montant avenant 1 : 2 432.05 € HT signé le 09/07/2025

Montant avenant 2 : 2 420.69 € HT signé le 05/12/2025

Montant avenant 3 : 992.35 € HT signé le 27/04/2026

Montant avenant 4 : 4 925.43 € HT signé le 09/09/2026 (régularisation CAO du 13/11/2026)

Montant du présent avenant : 30 298.07 € HT

Incidence sur le marché initial : 20.14 %

Nouveau montant : 244 967.52 € HT soit 293 961.02 € TTC

2. **Titulaire** : GUY MOTREFF

Description : renforcement plancher bois existant par la pose d'une poutre HEA 220BOIS

Cadre juridique : Modification rendue nécessaire par des circonstances imprévues (Art. R. 2194-5 du Code de la commande publique).

ENTREPRISE GUY MOTREFF - Avenant 2 : 2025-03 LOT N°4: CHARPENTE BOIS-OSSATURE-BARDAGE

Montant initial du marché 133 188.59 € HT

Montant avenant 1 : 5 958.75 € HT signé le 08/06/2026

Montant du présent avenant : 9 931 € HT

Incidence sur le marché initial : 11.93 %

Nouveau montant : 149 078.34 € HT soit 178 894.01 € TTC

3. **Titulaire** : GUY MOTREFF

Description : Stores extérieurs solaires

Cadre juridique : Pour le confort d'été, mise en place de stores extérieurs au lieu de stores intérieurs

ENTREPRISE GUY MOTREFF - Avenant 3 : 2025-03 LOT N°6 : MENUISERIES EXTERIEURES

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20261116-20261103-DE

Montant initial du marché 142 560 € HT

Montant avenant 1 : 2 442 € HT signé le 05/12/2025

Montant avenant 2 : 6 852.63€ HT signé le 09/09/2026 (régularisation CAO du 13/11/2026)

Montant du présent avenant : 36 288.04 € HT

Incidence sur le marché initial : 31.97%

Nouveau montant : 188 142.67€ HT soit 225 771.20 € TTC

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants présentés ci-dessus

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L.1411-6,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis favorable rendu par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 13 Novembre 2026

Considérant que Madame Magali BODEREAU a été nommée à l'unanimité, secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec :

Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes Pour : 19
Votes Contre :
Abstention :

APPROUVE les avenants présentés par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits avenants ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

La secrétaire de séance,

Magali BODEREAU

MAIRIE DE CAVAN (Côtes-d'Armor)

Le Maire,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État